Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de gestion des dotations et compétences** 1 ter avenue de Lowendal – 75 700 PARIS 07 SP Chef de bureau : Bertrand DROGUET Tél : 01.49.55.43.28 - Fax : 01.49.55.48.19 NOR : AGRE1024395N	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2010-2141** **Date: 30 septembre 2010**

Date de mise en application : i**mmédiate**
Nombre d'annexe : 1

Objet : Dispositif de préparation au concours de recrutement CAPESA interne, section mathématiques

Références :
Décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;
Arrêté du 14 avril 2010 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole ;
Arrêté du 23 août 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole.

Mots clés : concours interne, préparation, CAPESA, Mathématiques

Un dispositif de préparation au concours interne est mis en place par l'École nationale de formation agronomique (ENFA) de Toulouse pour la section PCEA mathématiques.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames, messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement - les chefs des services de la formation et du développement Madame la directrice de l'école nationale de formation agronomique Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture, et de la pêche Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'enseignement agricole	*Pour information :* Monsieur le secrétaire général Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public Unions nationales fédératives d'établissements privés

1/- Les publics concernés

Sont concernés les candidats non titulaires **en poste dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)** remplissant les conditions pour s'inscrire au concours interne, une note de service sous timbre SG/SRH/SDDPRS relative aux « concours de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement technique agricole public et de l'enseignement maritime (session 2011) » est à paraître.

2/- Les objectifs et modalités de la préparation

Le dispositif comporte :
- un temps en auto formation (accès libre à une plate-forme de FOAD hébergée à l'ENFA),
- deux regroupements interrégionaux.

2.1- Mise à niveau sur le plan scientifique par FOAD.

La préparation sera réalisée de manière autonome (accès Internet avec un tutorat à distance). Sur la base du référentiel scientifique et des références bibliographiques s'y rapportant, des modules spécifiques seront progressivement mis à disposition par FOAD sur les thèmes donnés dans le tableau suivant :

Algèbre	Structures algébriques, ensembles de nombres, polynômes, fractions rationnelles...
Analyse	Fonctions, calcul différentiel, calcul intégral, suites, séries...
Géométrie	Géométrie affine du plan et de l'espace, barycentre, géométrie vectorielle du plan et de l'espace, transformations du plan et de l'espace...
Probabilités	Théorie des probabilités, variables aléatoires...
Statistique	Statistique descriptive, statistique inférentielle (échantillonnage, estimation, tests).

Le temps de formation en ligne (tutorat) est évalué à 5 jours.
Chaque module comportera des exercices et sera évalué par tutorat individuel.

2.2- Regroupements interrégionaux

Deux regroupements interrégionaux, éventuellement dédoublés, d'une durée de 4 demi-journées **pour le premier (courant novembre 2010)** et de 6 demi-journées **pour le second (fin mars 2011)**, seront organisés sur un (ou deux) site(s) d'accueil.
Les convocations se feront en fonction de l'origine géographique des candidats pour limiter dans toute la mesure du possible les déplacements trop éloignés et les coûts.
Les dates et lieux seront communiqués **avant le 20 octobre 2010** aux candidats inscrits.

Le **programme de la formation interrégionale** est précisée ci-contre :

A- Prise en main de la plate-forme de formation
La plate-forme de formation sera accessible le jeudi 04 novembre 2010 à partir du site de l'ENFA. Les identifiants et mots de passe seront fournis aux candidats. Toutes les informations utiles seront fournies sur la plate-forme :
- organisation de la formation,
- supports de cours,
- modalités du tutorat en ligne.

B- Préparations aux épreuves

1)- Travail sur les référentiels de l'enseignement agricole
Cette préparation se fait en face à face sous forme de travaux dirigés sur la base des référentiels de l'enseignement agricole. Il s'agira de mettre en perspective les contenus des référentiels de formation des différentes filières.

2)- Travail sur l'épreuve sur dossier
Lors de l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent présenter deux dossiers pédagogiques au jury.

À partir d'une première ébauche de leurs dossiers, un entraînement à l'épreuve orale sera organisé pour les inscrits à la formation.

3/- Inscriptions

Elles se feront à l'aide de la fiche ci-jointe (annexe).

Cette fiche d'inscription signée du directeur de l'EPLEFPA est transmise au chef de SRFD lequel, après signature, la retourne à l'ENFA 2 route de Narbonne BP 22687 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX, **avant le vendredi 15 octobre 2010 (date impérative).**

Toute candidature ne comportant pas les deux signatures (du directeur de l'EPLEFPA et du chef du SRFD) ou parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.
Le nombre maximum de places est de 24.

Les candidats seront retenus en fonction de leur ancienneté comme enseignants en mathématiques, contractuels de l'enseignement agricole public. C'est pourquoi il vous est demandé de remplir le plus précisément possible vos états de service (cf. fiche d'inscription) comme enseignant de mathématiques.

Rappel : tout agent inscrit doit posséder un numéro SAFO, qui permet de délivrer la convocation et l'attestation de présence. (si l'agent ne possède pas ce numéro SAFO, l'établissement contactera sans délai le SRFD pour sa création ou sa mise à jour)

Attention : Faute d'attribution d'un numéro SAFO, les candidats ne pourront pas participer à la formation.

4/- Frais de déplacements (regroupements interrégionaux)

Ils seront pris en charge par l'ENFA de Toulouse. Dans toute la mesure possible, l'hébergement et la restauration seront assurés sur le site d'accueil (EPLEFPA) de la session interrégionale.

5/- Interlocuteurs

ENFA Toulouse 2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

◈ **Jean-Marie CHASSAGNE** responsable de la professionnalisation des enseignants
tél. : 05.61.75.34.60 e-mail : jean-marie.chassagne@educagri.fr

◈ **Brigitte CHAPUT** formatrice en mathématiques et intervenante Tél. : 05.61.75.34.16
e-mail : brigitte.chaput@educagri.fr

◈ Gestion administrative : Gisèle COMBARIEU
tél. : 05.61.75.32.09 e-mail : gisele.combarieu@educagri.fr

Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Michel GOMEZ

Annexe

Fiche inscription

CAPESA INTERNE section MATHÉMATIQUES

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Établissement (adresse) :

Fonction :

Ancienneté comme enseignant contractuel en mathématiques dans l'enseignement agricole public (nombre d'années scolaires à 50 % ou à 100%) :

Filières et classes en responsabilité : *(vous pouvez joindre une fiche détaillée)*

Tél. : Fax :
e-mail :

- Formation initiale (niveau, domaine)
  diplôme(s) obtenu(s) :

- Expérience professionnelle éventuelle hors enseignement :

Les candidats doivent obligatoirement accéder à un poste informatique connecté à l'Internet pour suivre la formation en ligne sur la plate-forme mis à disposition par l'ENFA.

Fait à....., le 2010

Signature de l'agent

N° SAFO de l'agent :
(si l'agent ne possède pas ce numéro SAFO, indispensable pour recevoir sa convocation, l'établissement contactera sans délai, le SRFD, pour sa création ou sa mise à jour).

Avis du Directeur de l'EPLEFPA

Favorable……¨☐
Défavorable….¨☐
SIGNATURE :

Avis du DRAF/SRFD

Favorable……¨☐
Défavorable….¨☐
SIGNATURE :

Le Directeur de l'EPLEFPA transmet après signature, cette fiche d'inscription au chef du SRFD, lequel la retourne à l'ENFA de Toulouse, à l'adresse suivante :

ENFA (Service DEVE)
2 route de Narbonne BP 22687 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
pour le 15 octobre 2010 (date impérative)